

Évaluer les risques professionnels

FGER



Publics

Toute personne désignée par son entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP) : fonctionnels "sécurité et santé au travail", encadrants de proximité, membres de CHSCT...

Pré-requis : les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les Départements Risques Professionnels des Caisses de sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectif

- ▶ Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP) dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de "l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS".

Contenu

- ▶ Le cadre législatif et réglementaire
- ▶ Les principes fondamentaux de l'EvRP
- ▶ Les aspects méthodologiques (démarche, outils...)
- ▶ L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, mesures de prévention)
- ▶ La formalisation des résultats et en particulier dans le "document unique"

Méthodes pédagogiques

L'acquisition des compétences "méthodologiques" décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.

Validation

À l'issue de cette formation, une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

Durée

2 jours non consécutifs,
soit 14 heures

Dates

1^{er} et 29 mars

Code

FGFR

Renseignements, inscriptions

Mme Viallefont 04 73 42 70 18
Fax 04 73 42 70 75
www.carsat-auvergne.fr